

Contribution des familles
Année scolaire 2020 / 2021

<i>Enfant(s) scolarisé(s) :</i> NOM	Prénom	classe

La contribution des familles demandée conformément à l'article 15 du décret n°60-745 du 28 juillet 1960 est obligatoire et sert à financer les travaux des bâtiments et les nouveaux investissements ainsi que toutes les dépenses liées au caractère propre de notre établissement.

Paiements par chèques remplis, datés et signés à l'ordre de l'OGEC

	Montant total pour l'année scolaire
Famille de 1 enfant	250 €
Famille de 2 enfants	480 €
Famille de 3 enfants	660 €

Pour les enfants inscrits en cours d'année scolaire, paiement à compter du 1^{er} mois de présence, au prorata du nombre de mois restants.

Je choisis une des options ci-dessous (à cocher) :

Option 1 :

En une fois en septembre, soit : _____ €

espèces / chèque

Option 2 :

En mensualisation, en 10 chèques de _____ € chacun, encaissés au 05 de chaque mois (septembre à juin), transmis à l'inscription

A remplir par l'enseignant : paiement le _____

N° chèques	

Pour tous les paiements, mettre l'argent dans une enveloppe au nom de l'enfant - MERCI

Je complète l'inscription scolaire par une participation financière pour les activités et sorties pédagogiques :

COTISATION A.P.E.L. 10 euros x enfant(s), soit€ - chèque à l'ordre de l'APEL